

## Procès-verbal de la séance du 11 avril 2022

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

### ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2021.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

#### Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 08/22 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains (*Mme Sandra Van Olmen Ray, 1<sup>ère</sup> membre*).
6. Autres informations de la Municipalité.
7. Interventions individuelles et divers.

\*\*\*\*\*

#### 1. Appel

A l'appel, 20 membres sur 25 sont présents. Mmes Blandine Girard, Vanessa Hautier, Orlita Lefebvre, ainsi que MM. Jean-Claude Deriaz et Cyril Jeanneret sont excusés.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

#### 3. Communications du Président

*M. Jean-Marc Cochet* remercie la Municipalité pour les informations qui sont envoyées périodiquement aux membres du conseil.

#### 4. Communications de la Municipalité

*M. Frédéric Rohner* a le plaisir d'accueillir parmi nous pour sa première séance de conseil communal, Mme Angélique Vuille, nouvelle secrétaire municipale depuis le 1<sup>er</sup> février 2022. La nouvelle boursière communale Mme Nicole Guye, sera quant à elle parmi nous lors du prochain conseil le 27 juin.

Il nous communique encore sur les points suivants :

- Route de la Brinaz : la demande pour une baisse de vitesse de 80 à 60 km/h sur une partie de ce tronçon n'est pas entrée en matière par la commission cantonale, selon l'information du voyer.

- La Municipalité n'a toujours pas eu de retour de la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière de Construction) concernant l'antenne 5G du Temple.

- La Municipalité s'engage dans un plan énergie climat (PECC) : « *Le PECC propose une palette d'outils pratiques mis à disposition de toutes les communes vaudoises (modèle de **plan climat** adapté à l'échelle communale, profils énergétique et climatique, catalogue de fiches-actions et de formations), ainsi qu'une nouvelle subvention prioritairement destinée aux communes sans personnel dédié.* » L'étude se fera tout d'abord sur une année, puis sur le reste de la législature.

*M. Pierre-Alain Lunardi* nous informe sur le règlement communal du stationnement (préavis 37/20 adopté le 8 juin 2020) : celui-ci a été accepté par

la cheffe du département, la mise à l'enquête est parue en fin d'année 2021, et la Municipalité prévoit la mise en application de ce règlement, en principe au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

*M. Jean-François Ballif* nous fait le point de la situation sur la suite de la démarche concernant les rayonnements non ionisants et l'installation de la fibre optique dans les bâtiments publics : il s'est d'abord concentré sur le pavillon scolaire, celui-ci étant un point sensible, mais dépendant de l'ASIGE ; son président l'a informé sur l'approche de l'association scolaire concernant les infrastructures des bâtiments scolaires, pour tout ce qui concerne les rayonnements non ionisants : la stratégie cantonale qui sera déployée dans les communes, consiste à équiper les salles scolaires de tableaux interactifs ; ceci implique donc d'avoir du wi-fi et plusieurs tablettes par classe. Lorsque cette infrastructure sera active dans notre pavillon scolaire et vu la proximité de l'antenne 5G, nous demanderons que des mesures de rayonnements soient effectuées, afin de s'assurer que nous ne dépassions pas les limites considérées comme normales.

- Concernant l'éclairage public, nous avons établi un plan directeur avec des spécialistes, afin d'en définir une stratégie pour les années à venir.

5. Préavis 08/22 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains

*Mme Sandra Van Olmen Ray* lit le rapport de la commission composée de Mme Blandine Girard et d'elle-même, qui propose dans ses conclusions, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion étant ouverte, *M. Marcel Halter* aimerait savoir si le procédé de traitement retenu dont les avantages sont détaillés dans le préavis, comporte également des désavantages : *M. Eric Stoll* ne le sachant pas, se renseignera et communiquera ultérieurement.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis avec

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer aux travaux permettant à la STEP d'Yverdon-les-Bains d'assurer le traitement des micropolluants des eaux usées.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 239'000.-- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : Ce montant sera financé par la trésorerie générale, puis amortie par le compte « Financement spécial Epuration des eaux usées 2800.01 ».

**est accepté à l'unanimité des membres présents.**

6. Autres informations de la Municipalité

- *Mme Erica Sjöqvist Müller* nous fait une présentation numérique sur le futur de la place de jeux. En préambule, elle souhaite remercier les motionnaires qui ont encouragé la Municipalité à regarder cet endroit dans son ensemble : en effet, lors d'une rencontre avec ce groupe, beaucoup de bonnes idées ont été émises, ce qui a été très stimulant pour préparer ce projet. Nous assistons à la présentation en images de ce qui pourrait devenir le futur de cette place centrale, dont le but est de ramener de la vie au centre du

village ; c'est un lieu qui devrait favoriser l'échange intergénérationnel, étant facile d'accès pour tous, avec un espace spécifique pour les ados.

Le terrain à disposition sera partagé en 4 parties : - 1 place de jeux pour les 4 à 12 ans, - un terrain de pétanque, - 1 terrain sportif, - et 1 partie encore libre.

- Les travaux pour la piste de pétanque ont déjà débutés et sont suivis attentivement par les intéressés.

- Les travaux pour la nouvelle place de jeux des enfants vont commencer début mai. Les photos présentées permettent de nous faire une idée de la nouvelle installation.

- Suite aux différentes idées émises lors de la rencontre avec les motionnaires, l'idée est d'y aménager un terrain multi-sports : après beaucoup de réflexions concernant l'accès, l'esthétique, quel genre de sports, les nuisances sonores, *Mme Sjöqvist Müller* s'est rendue dans différentes communes vaudoises et fribourgeoises afin de se rendre compte du bruit généré par ces places. Elle s'est aussi renseignée auprès de plusieurs administrations communales, sur leur expérience avec les places multi-sports installées dans leur commune : celles-ci se révèlent majoritairement très positives. L'idée ressortant pour Montagny est de créer une place avec un revêtement sportif qui sera marqué afin de pouvoir s'adonner au foot et au basket ; le terrain sera délimité par un fronton éventuellement surmonté d'un filet du côté des parcelles riveraines. Une haie sera également plantée le long de la route, et la table de ping-pong déplacée. Une fois les devis reçus, un préavis sera préparé et présenté lors d'une prochaine séance du conseil communal.

- Une autre idée émise par le groupe, serait éventuellement de profiter d'un « pumtrack » itinérant (circuit fermé pour vélos, skates et trottinettes). Un tel circuit sillonne actuellement le canton de Vaud et sera par exemple installé à Yverdon au mois d'août. D'autres idées sont encore à étudier !

- *M. Pierre-Alain Lunardi* nous fait également une présentation numérique sur la sécurité et les finances publiques.

- Sécurité publique : il nous présente les statistiques et le « top ten » des événements qui se sont produits sur le territoire de Montagny : dans l'ensemble la situation est relativement bonne, même si passablement d'infractions sont commises dans la zone de Chamard.

- Il nous présente également la synthèse des mesures du radar (bruit), qui avait été installé durant 14 jours à la route de la Perrausaz : durant ce laps de temps, 25'000 véhicules ont été mesurés ; le maximum de décibels atteint était de 99, la limite étant fixée à 83 décibels ; il y a eu un taux de 0,45% de véhicules à avoir dépassé ce seuil. Nous sommes à un taux largement inférieur, par rapport aux mesures effectuées dans d'autres communes.

- Protection civile : par rapport à la situation en Ukraine, et suite à plusieurs demandes de renseignements de citoyens auprès de l'ORPC, il nous rappelle quelques principes : l'organisation régionale du nord vaudois possède des capsules d'iode qui pourraient être délivrées en cas d'incident dans une centrale nucléaire, mais pas en cas d'attaque militaire ! Il y a assez de réserve pour la population du district ! Si de telles pastilles devaient être distribuées, c'est la confédération qui déciderait le moment du déclenchement de la distribution. Ce même processus est valable pour la distribution d'eau. Par rapport aux abris PC, nous avons un total de 1143 places avec la zone de Chamard, donc plus que le nombre d'habitants ! C'est un logiciel du canton qui s'occupe de la répartition de la population dans les abris.

- Une cellule de crise a été mise en place par la préfecture afin de coordonner l'accueil de réfugiés ukrainiens. L'ensemble des communes vaudoises seront

sollicitées, afin de mettre des locaux à disposition en cas d'afflux massif de réfugiés.

- Il nous rappelle que l'application « Alertswiss » peut-être téléchargée, et peut s'avérer très utile en cas de danger, pollution, accident ou autre...

- Finances publiques :

Cohésion sociale et péréquation : quelques explications nous sont données sur le mécanisme de la péréquation horizontale entre les communes. Le coût de la facture sociale pour les communes est de Fr. 844'000'000.-- pour 2020. Treize communes vaudoises ont fait recours par rapport au décompte final 2019-2020 de la facture sociale, car elles se retrouvent souvent obligées d'emprunter de l'argent pour pouvoir payer cette facture sociale ! Ce recours a d'abord été rejeté par le tribunal cantonal, et un nouveau recours a été déposé au tribunal fédéral par 7 de ces 13 communes.

*M. Lunardi* nous donne plusieurs exemples de motifs d'insatisfaction de ces communes sur le système péréquatif. La réforme de la péréquation était tout d'abord prévue pour cette année, mais d'après le programme de législature cantonale, ce serait plutôt à l'horizon 2030 ! Aucune évaluation n'a été faite depuis 2005, alors que ceci devrait être fait tous les 5 ans. Nous sommes actuellement dans un système de « bricolage », d'où l'insatisfaction de plusieurs communes estimant nécessaire de revoir le modèle de financement concernant la cohésion sociale et la péréquation entre les communes !

- Il s'agira aussi de mettre en place un plan comptable harmonisé, qui permettra d'avoir une comparaison entre les communes.

- Il faudra aussi clarifier la facture policière : par exemple, pour Montagny, celle-ci passerait de Fr. 100'000.-- à Fr. 640'000.-- avec le nouveau modèle ! Mais tant que la péréquation ne sera pas clarifiée, nous ne pourrions pas travailler sur la facture policière.

L'attente de la décision du tribunal fédéral est attendue avec une certaine appréhension par le conseil d'Etat, car si le tribunal donne raison aux 7 communes recourantes, d'autres communes pourraient être appelées à faire recours sur leurs factures sociales.

Nous sommes au devant d'une période charnière, car plusieurs politiques publiques vont devoir être revues entre canton et communes, la situation financière de ces dernières devenant extrêmement difficile !

- Suite à toutes les informations données par *M. Lunardi*, la discussion se poursuit encore par plusieurs questions et remarques de conseillers(ères). Il en ressort que si le système paraît être très lent à changer, c'est principalement du fait que toutes les communes n'ont pas le même intérêt à ce que le système péréquatif avance ! Par exemple, nous n'aurions pas intérêt à ce qu'il avance pour notre commune concernant la facture policière, alors que d'autres poussent au changement ! Le conseil d'Etat attend donc que les communes trouvent un arrangement entre elles avant de lui faire une proposition, et cela fait 15 ans qu'elles n'arrivent pas à se mettre d'accord ! Il y a aussi des visions différentes entre les deux associations de communes, l'UCV et l'ADCV !

## 7. Interventions individuelles et divers

*M. Jean-Marc Layaz* demande des nouvelles par rapport à la planification des travaux de la route de la Brinaz : *M. Eric Stoll* nous informe que des conventions sont en cours, concernant les servitudes de plusieurs

propriétaires privés et que celles-ci ne sont pas encore toutes signées ; nous espérons toutefois, pouvoir mettre à l'enquête publique courant juin 2022.

*Mme Sandra Van Olmen Ray* signale un endroit qu'elle trouve dangereux pour les enfants, se situant vers l'îlot du début du chemin des Haies.

Rebondissant sur ce sujet, *M. Philippe Meylan* aimerait savoir s'il ne serait pas possible de mettre la route de la Perrausaz en « bordiers autorisés », au vu de tous les véhicules l'utilisant comme route de transit : *M. Frédéric Rohner* informe que ce n'est pas une solution envisageable, car c'est une route cantonale « hors gabarits » !

Si *Mme Sandra Van Olmen Ray* se réjouit que la commune s'engage dans un « plan énergie climat », elle propose de devancer ce plan par rapport à l'éclairage de l'église la nuit ! *M. Jean-François Ballif* prend bonne note de la remarque qui sera étudiée dans le cadre général de l'éclairage public.

La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 21h35 en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Président



*Jean-Marc Cochet*

La Secrétaire



*Anne-Marie Forchelet*